Résolution sur l’accélération des progrès et la lutte contre les inégalités en vue d’éliminer le sida en tant que menace pour la santé publique d’ici à 2030

2021/2604(RSP) - 20/05/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 468 voix pour, 63 contre et 162 abstentions, une résolution sur l'accélération des progrès et la lutte contre les inégalités en vue de mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030.

Depuis le début de l'épidémie en 1981, près de 76 millions de personnes ont été infectées et près de 33 millions de personnes sont mortes de causes liées au sida. L'épidémie de VIH reste une crise mondiale et un total de 38 millions de personnes vivent avec le VIH. 1,7 million de personnes ont contracté le VIH en 2019.

L'Afrique subsaharienne reste la région la plus touchée, avec 57 % de toutes les nouvelles infections au VIH et 84 % des infections au VIH chez les enfants (jusqu'à 14 ans), avec une prévalence du VIH beaucoup plus élevée chez les femmes que chez les hommes, et avec 4500 filles et jeunes femmes (âgées de 15 à 24 ans) infectées par le VIH chaque semaine.

En outre, les inégalités qui alimentent l'épidémie de VIH, notamment la violation des droits de l'homme et de la santé et des droits sexuels et reproductifs, ainsi que la stigmatisation et la discrimination, se sont détériorées et ont été encore exacerbées par la COVID-19.

Les personnes vivant dans des situations humanitaires difficiles, les personnes handicapées, les populations autochtones, les personnes LGBTIQ+ et les populations migrantes et mobiles sont vulnérables à l'infection par le VIH et sont confrontées à des difficultés uniques pour accéder aux services liés au VIH.

La résolution note que la pandémie de COVID-19 pose de nouveaux défis à la réponse au sida et qu’elle annulé certains des progrès réalisés à ce jour, plusieurs pays n'atteignant pas leurs objectifs pour 2020. Cela met en péril la réalisation de l'objectif de l'Objectif de développement durable (ODD) consistant à mettre fin au sida en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030. Il est donc nécessaire de renforcer les systèmes de santé résilients et durables dans le cadre de la couverture sanitaire universelle, tout en préservant les acquis de la lutte contre le sida.

Le Parlement souligne l'importance d'un résultat positif lors de la réunion de haut niveau des Nations unies sur le VIH/sida qui se tiendra du 8 au 10 juin 2021. Il a demandé au Conseil de contribuer à l'adoption d'une série d'engagements prospectifs et ambitieux dans la déclaration politique.

La Commission est invitée à traiter le sida comme une crise de santé publique mondiale et à accélérer tous les efforts pour atteindre les objectifs de 2025, notamment en augmentant les investissements dans l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Parlement invite la Commission et les États membres à :

- travailler avec les pays partenaires pour instaurer une éducation sexuelle complète obligatoire dans leurs plans d'éducation nationaux afin de prévenir la propagation du SIDA et d'autres maladies sexuellement transmissibles, en particulier dans les pays où les taux d'infection sont les plus élevés;

- garantir le niveau de dépenses et la mobilisation des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de 2025 dans tous les États membres de l'UE.

L'UE est invitée à :

- mettre en place une stratégie européenne claire et cohérente de vaccination contre le virus COVID-19, en s'attachant à garantir une vaccination égale, abordable et opportune pour les populations des pays en développement, en particulier celles qui appartiennent à des groupes vulnérables et à haut risque, notamment les personnes infectées par le VIH/sida ;

- mettre en place une stratégie mondiale globale et une feuille de route pour la réalisation des ODD, y compris ceux qui concernent la santé et les objectifs de réduction du VIH/sida ;

- offrir un soutien particulier aux pays en développement, notamment aux pays les moins avancés, dans la mise en œuvre effective des flexibilités prévues par l'accord sur les ADPIC pour la protection de la santé publique, notamment en ce qui concerne les licences obligatoires et l'importation parallèle,

- optimiser l'utilisation des mécanismes de licence volontaire et de partage des technologies pour atteindre les objectifs de santé publique en insistant pour que les sociétés pharmaceutiques multinationales incluent les pays en développement à revenu intermédiaire dans ces mécanismes et proposent des traitements contre le VIH à un prix abordable dans ces pays.